

République du Niger
Région de Dosso
Département de Dogondoutchi
Commune Rurale de Soucoucoutane

Commentaire de remaniement budgétaire N°01 de l'année 2021

En voici le remaniement par chapitre et article

En dépenses ordinaires : **TITRE I**

Chapitre II : Conseil et commissions

Article 1 : indemnité de session et vacation : (2 260 000) il sera diminué de 500 000 (cinq cent mille) ce qui ramène le montant à 1 760 000 (un million sept cent soixante mille) cette somme suffira pour couvrir l'année.

Article 6 : commissions spécialisées 500 000 (cinq cent mille) il sera diminué de 200 000 (deux cent mille) ce qui ramène le montant à 300 000 (trois cent mille) le montant suffira pour couvrir l'année.

Chapitre III: Personnel

Article 5 : Habillement personnel : 500 000 (cinq cent mille), il sera diminué de 300 000 (trois cent mille) ce qui ramène le montant à 200 000 (deux cent mille) et ça suffira pour faire face aux dépenses de l'année.

Article 6 : frais médicaux 300 000 il sera diminué de 100 000 (cent mille) ce qui ramène le montant à 200 000 (deux cent mille) et ça suffira pour faire face aux dépenses de l'année.

Chapitre IV : Fonctionnement

Article 2 : transport, matériel de garage et atelier : 620 000 il sera augmenté de 800 000 (huit cent mille) ce qui porte le montant à 1 420 000 (un million quatre cent vingt mille) cela suffira pour couvrir l'année.

Article 3 : fourniture de bureau : 600 000 il sera augmenté de 650 000 (six cent cinquante mille) ce qui porte le montant à 1 250 000 (un million deux cent cinquante mille) cela suffira pour couvrir l'année.

Article 7 : appui au recouvrement : 3 000 000, il sera diminué de 500 000 (cinq cent mille) ce qui ramène le montant à 2 500 000 (deux millions cinq cent mille) et ça suffira pour faire face aux dépenses de l'année.

Chapitre VII : Jeunesse sport et culture

Article 7 : radio communautaire : 850 000 (huit cent cinquante mille), il sera diminué de 100 000 (cent mille) ce qui ramène le montant à 750 000 (sept cent cinquante mille) le reste suffit pour couvrir l'année.

Chapitre VIII : voirie, hygiène, salubrité publique et la protection civile

Article 3 : Hygiène et salubrité publique 150 000 (cent cinquante mille), il sera diminué de 100 000 (cent mille) ce qui porte le montant à 50 000 (cinquante mille) le reste suffit pour couvrir l'année.

Article 4 : protection civile 100 000 (cent mille) il sera diminué de 50 000 (cinquante mille) ce qui ramène le montant à 50 000 (cinquante mille) le montant suffira pour couvrir l'année.

Chapitre IX : établissement scolaire

Article 2 : entretien des bâtiments : 150 000 (cent cinquante mille) il sera de 100 000 (cent mille) ce qui portera le montant à 50 000 (cinquante mille) il suffit pour couvrir l'année.

Chapitre X : Formation médicale

Article 3 : Transport, 2 000 000 (deux millions) il sera augmenté de 500 000 (cinq cent mille) ce porte ce montant à 2 500 000 (deux millions cinq cent mille) il suffit pour couvrir l'année.

Commentaire de remaniement budgétaire N°01 de l'année 2021

En Recette : **TITRE II**

Chapitre XXII : Ressources exceptionnelles

Article 4 : subvention pour travaux d'investissement 278 113 608 il sera augmenté de 23 302 500 ce qui porte ce montant à 301 416 108 compte tenu de la subvention de la deuxième phase du projet FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondiale).

Commentaire de remaniement budgétaire N°01 de l'année 2021

En Dépense : TITRE II

Chapitre XXVI : Forêts, faune et pêche

Article 2 : Protection des forêts et de la faune : 76 891 700 il sera augmenter de 1 102 500 ce qui porte ce montant à 77 994 200 compte tenue de la RNA prévue sur 147 ha dans le village de Marina avec le financement de la deuxième phase du projet FFEM.

Article 6 : Récupération de terres dégradées : 25 293 952 il sera augmenter de 22 200 000 ce qui porte ce montant à 47 493 952 montant est revu à la hausse avec le financement de la deuxième phase du projet FFEM.

Soucoucoutane le 31/08/2021

Le Secrétaire Municipal

Matankari BANIA



L'Ordonnateur

Kamaye BOR

